| Lutte | e contre la pollution et autres mesures | | |
|-------|---|-----------------------------------|--|
| pour | protéger | la biodiversité du lac Tanganyika | |
| | | | |

Plan d'Action Stratégique

Tanzanie

Conclusions de l'atelier sur l'Analyse Diagnostique Nationale – Orientations pour l'atelier sur l'Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement

4 Août 1998 Original : Anglais SAPtan3.doc

TABLE DES MATIERES

RESUME Page 3

- 1. CONTEXTE LE PLAN D'ACTION STRATEGIQUE
- 1.1. Processus d'élaboration du P. A. S.
- 2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE NATIONALE
- 2.1. Documentation de base
- 2.2. Matrice d'Analyse des Problèmes
- 2.3. Conclusions de l'atelier sur l'Analyse Diagnostique Nationale
 - 2.3.1. Des principales menaces aux interventions 2.3.2. Capacité à entreprendre les actions proposées

3. EXAMEN DES PRIORITES ET STRATEGIES NATIONALES POUR L'ENVIRONNEMENT

- 3.1. Assistance à l'atelier
- 3.2. Programme proposé pour l'atelier
- 3.3. Calendrier proposé
- 4. PREPARATION DES DOCUMENTS DE BASE NOTES POUR LES AUTEURS
- 4.1. Politiques, actes et réglementations
- **4.2.** Examen des politiques, actes et réglementations Pertinence par rapport aux actions proposées
- 4.3. Un exemple fictif
- 4.4. Auteurs, calendrier et réunions de planification

Annexe1 : Participants et invités à l'atelier sur l'Analyse Diagnostique Nationale

Annexe 2 : Matrice d'analyse des problèmes

Résumé

Ce rapport est destiné à être utilisé comme document d'information à l'intention de tous les participants au deuxième atelier Tanzanien contribuant au processus d'élaboration du Plan d'Action Stratégique du lac Tanganyika.

Le premier atelier, l'Analyse Diagnostique Nationale, s'est tenu à Dar es Salam au cours de la dernière semaine de Juillet avec les participants en provenance des régions côtières du lac et d'autres organisations locales, ONG et secteur privé, ainsi que des centres nationaux de Dar es Salaam.

Le résultat du premier atelier est la production d'une matrice d'analyse des problèmes, qui propose une série d'actions pour résoudre des problèmes spécifiques en rapport avec les domaines d'action généraux pour la réduction de l'impact des pratiques de pêche, la lutte contre la pollution et la sédimentation. La matrice identifie les agences principales et soulève la question de la disponibilité des ressources humaines et matérielles. Cette matrice se trouve en annexe du présent rapport.

Le deuxième atelier, l'Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement, se tiendra au courant de la semaine du 21 – 25 septembre 1998. Ces réunions nationales seront suivies de réunions régionales du Conseil Consultatif Technique et du Comité de Direction du projet sur la biodiversité du lac Tanganyika, qui seront responsables du processus d'élaboration du Plan d'Action Stratégique.

Le deuxième atelier a deux objectifs : d'abord, examiner les politiques nationales concernées, la législation et les réglementations, et voir comment elles peuvent constituer un support pour les actions proposées ayant été identifiées durant le premier atelier ; ensuite, classer ces actions par ordre de priorité dans le cadre des politiques et stratégies nationales pour la conservation et le développement de l'environnement.

La dernière partie de ce rapport fournit des directives aux futurs auteurs des documents de base pour le deuxième atelier. Les auteurs devront examiner les politiques spécifiques, actes et réglementations, dans le contexte des actions proposées et identifiées par la matrice d'analyse des problèmes élaborée durant le premier atelier. Il est probable qu'il y aura des occasions où la révision des réglementations sera elle – même considérée comme une action prioritaire à entreprendre.

1. Contexte – Le Plan d'Action Stratégique.

Le Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika - PBLT – est la propriété des quatre pays entourant le lac, c'est à dire la Zambie, la RD Congo, le Burundi et la Tanzanie.

Le titre complet du projet est « Lutte contre la pollution et autres mesures pour protéger la biodiversité du lac Tanganyika ». Un objectif primordial spécifié par le document de projet était de « ... mettre en place un plan de gestion régionale à long terme pour lutter contre la pollution et pour conserver et sauvegarder la biodiversité du lac Tanganyika. »

L'approche adoptée depuis lors pour cet objectif de planification de la gestion est celle d'un Plan d'Action Stratégique (PAS). Le concept de PAS repose sur l'idée que la gestion doit être continûment revue au gré des changements de situation. Un plan de gestion immuable serait un non-sens. Le PAS instaure par conséquent un processus de planification et de gestion, ainsi qu'un classement des priorités d'interventions, selon la situation et l'état des connaissances du moment.

1.1. Processus d'élaboration du PAS.

A la suite de la décision du Conseil de Direction de janvier 1998 de procéder à la formulation d' un Plan d'Action Stratégique Régional, une réunion spéciale de planification du Groupe de Travail National s'est tenue à Dar es Salaam les 26 - 27 mai.

La réunion a fixé les dates pour les ateliers Tanzaniens, s'est mise d'accord sur l'étendue des discussions et a proposé l'élargissement de la base de consultation pour y inclure les représentants des communautés, du gouvernement local, du secteur privé et des organisations nationales et internationales.

Réunion de Planification du Groupe de Travail National de Tanzanie

(Réalisée en mai 1998)

Analyse Diagnostique Nationale de Tanzanie

(Réalisée en juillet 1998)

Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement - Tanzanie (Septembre 1998)

Réunion de Planification du Comité Consultatif Technique pour le PAS

(Proposé pour Août 1998)

Analyse Diagnostique Transfrontalière¹

(Proposé pour octobre 1998)

Projet de Plan d'Action Stratégique Régional

(Proposé pour janvier 1999)

Plan d'Action Stratégique signé

(Prévu pour la réunion du Comité de Direction de mars 1999)

Le projet utilise la terminologie du GEF (FEM) : Une analyse diagnostique transfrontalière est un classement par priorité régional centré sur la gestion des menaces communes – c.a.d. *Transfrontalier* – resources.

2. Analyse Diagnostique Nationale

Les objectifs du premier atelier avaient été globalement définis à l'avance puis affinés au cours de l'atelier. Ceux - ci peuvent être résumés comme suit :

- Définir les principaux problèmes de biodiversité du lac, en identifiant les causes de ces problèmes au niveau du lac et de son bassin, et présenter les actions qui peuvent être lancées en Tanzanie pour résoudre ces problèmes.
- Constituer un exercice préparatoire en vue de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière, de telle sorte que les intérêts de la Tanzanie, étant entièrement compris, puissent être adéquatement pris en compte dans le PAS.

L'atelier s'est tenu à l'Hôtel Kilimanjaro à Dar es Salaam du 28 - 31 juillet 1998. Il a été présidé par le Coordonnateur National, Mr R.P. Yonazi.

Les étapes d'élaboration du PAS ont été expliquées à l'équipe Tanzanienne par Mr Nicholas Hodgson, avec Mr Jean Paul Ledant qui était présent comme observateur en sa qualité de Facilitateur pour les pays francophones. Mr Andy Menz, Coordonnateur du Projet, a également participé à plusieurs sessions, et a présenté les objectifs et buts du projet en général.

2.1. Documentation de base.

En vue de s'assurer que tous les participants possèdent le même niveau de connaissances sur la valeur de la biodiversité du lac, de ses ressources en pêche, et du bassin hydrographique entourant le lac, la réunion préparatoire a identifié un certain nombre de sujets particuliers sur lesquels des documents de base devaient être préparés d'avance. Les auteurs ont utilisé les documents préparés pour l'atelier du début de projet de septembre 1996. Les documents présentaient un survol de la situation actuelle, s'étendant plus sur les problèmes réels de gestion que sur la mise à jour des conclusions de recherche.

Les documents couvraient les sujets suivants ²:

Biodiversité du lac et de son littoral ; Pêche ; Sédimentation ; Pollution ; Gestion des aires protégées ; et Utilisation des terres du bassin versant.

Après les introductions générales, incluant un survol du processus d'élaboration du Plan d'Action Stratégique et des activités du projet en général, les auteurs ont présenté leurs documents l'un après l'autre en réservant une courte période de discussion après chaque présentation.

2.2. Matrice de l'Analyse des Problèmes.

En vue de faciliter le processus d'élaboration du PAS, il faudra que tous les pays membres présentent l'information de la même façon. En effet, l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) rassemble les quatre Analyses Diagnostiques Nationales (ADN) ; il doit donc y avoir

 $^{^2 \ \}text{Les exposés seront compilés par le Bureau de Coordination Nationale et présentés sous forme d'un document unique.}$

uniformité dans les méthodes de travail utilisés par les quatre pays membres et par l'ADT dans la suite.

L'atelier a accepté la proposition d'une matrice d'analyse des problèmes officielle qui sera utilisée dans tous les quatre pays membres, et plus tard dans l'atelier ADT. La réunion s'est inspirée de la matrice développée lors du précédent atelier Tanzanien qui comprend le facteur de disponibilité de ressources humaines et matérielles chez l'Organisme clé chargée d'entreprendre chaque action proposée.

La matrice complète est donnée dans l'Annexe 2.

Il y a trois niveaux d'analyse dans la matrice:

Niveau 1 : Principales menaces à la biodiversité ; Implications transfrontalières ; Principaux problèmes institutionnels ; Domaines d'action généraux.

Niveau 2 : Pour chaque domaine d'action : Problèmes spécifiques ; Acteurs; Incertitudes ; Actions proposées.

Niveau 3 : Action proposée ; Chronologie ; Organisme clé; Disponibilité de ressources humaines / matérielles.

Bien qu'elle reste entièrement ouverte à toute amélioration en termes de contenu et de structure, la forme finale de la matrice a permis la représentation d'une série d'actions à mener pour contrecarrer les problèmes spécifiques soulevés dans les documents de base et par les participants à l'atelier.

Niveau 1.

La première matrice mentionne les principales menaces qui correspondent à celles identifiées durant l'atelier de début de projet, et qui sont prises en considération dans l'élaboration du projet . **Les principales menaces à la biodiversité** sont les suivantes : Pratiques de pêche instables ; Pollution en augmentation ; et Sédimentation excessive. Les participants à l'atelier n'ont identifié aucune autre menace qui ne soit liée à l'un de ces trois aspects.

Dans les **Implications transfrontalières**, on évoque le bien - fondé d'un programme régional, en soulevant notamment les enjeux liés à la biodiversité et aux eaux internationales.

Dans les **Domaines d'action généraux**, on parle des problèmes identifiés et on propose des interventions pour pouvoir contrer ces problèmes.

Cependant, les **Principaux problèmes institutionnels** sont identifiés au cours de l'évaluation détaillée des problèmes spécifiques et des actions proposées indiquées dans les niveaux 2 et 3. Les problèmes institutionnels se réfèrent aux thèmes habituels tel que l'inadéquation de la capacité institutionnelle ou le caractère inapproprié des conditions législatives locales.

Table 1. Matrice d'analyse des problèmes. Niveau 1.

| Principale menace à la biodiversité | Implications transfrontalières | Principaux problèmes institutionnels | Domaines d'action généraux |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---|-----------------------------------|
| Pratiques de pêche instables | Perte globale de biodiversité | Manque de ressources matérielles | A) Réduire l'impact des pêches |
| Pollution en augmentation | Perte de ressources de pêche communes | Faible application des lois existantes | B) Lutter contre la pollution |
| Sédimentation excessive | Baisse de la qualité de l'eau | Manque de réglementations locales spécifiques | C) Lutter contre la sédimentation |

Niveau 2.

Au deuxième niveau, les **problèmes spécifiques** sont identifiés à l'intérieur de chaque **domaine d'action général**. Les **acteurs** sont toutes les parties qui seront impliquées dans la résolution de chaque **problème spécifique**. Les **incertitudes** montrent les domaines où une information supplémentaire sera nécessaire pour améliorer la gestion. Sur base de la colonne des incertitudes, une série d'actions proposées pour résoudre un problème spécifique peut comprendre les propositions pour une recherche supplémentaire et / ou des activités de suivi.

Niveau 3.

Au troisième niveau, pour chaque action proposée, la colonne **Chronologie** indique si une activité est « en cours », si elle peut commencer « maintenant », - en supposant que les ressources sont disponibles -, ou si une action proposée doit être précédée d'une autre action, (ex. l'action « identification des sites / saisons sensibles doit être entreprise avant l'action consistant à « négocier la limitation de l'accès avec les pêcheurs », ce qui également précède l'action qui consiste à « inclure les saisons fermées dans les réglementations existantes »).

La notion **d'organisme clé** signifie l'organisme qui sera responsable d'une action donnée ; celui-ci sera toujours un des acteurs du niveau 2. Enfin, la notion de **disponibilité des ressources humaines / matérielles** indique si l'organisme clé est en mesure d'exécuter l'action proposée en se servant des ressources humaines et /ou matérielles existantes. Toutefois, ceci ne signifie pas que ces ressources sont déjà affectées à l'action, mais simplement que, chaque fois que l'agence détermine une priorité, ces ressources seront immédiatement disponibilisées.

2.3. Conclusions de l'Analyse Diagnostique Nationale

La matrice d'analyse des problèmes se trouve dans son entièreté à l'annexe 2 de ce rapport. Le niveau 2, « survol national / tranfrontalier » , est donné ci dessous. Il est utile de noter que les implications transfrontalières concernent aussi bien la question des eaux internationales que celle de la biodiversité en général.

La matrice ne pourra être complètement remplie qu'après que les lois et règlements politiques auront été révisés pour qu'ils puissent faciliter l'exécution des actions spécifiques proposées.

Dans le cas où la politique, la loi ou la réglementation ne facilitent pas l'exécution d'une action proposée, alors leur révision préalable devra s'imposer comme étant elle-même une action proposée.

2.3.1. Des principales menaces aux interventions

L'approche de base suivie par l'atelier était qu'au niveau 2, le domaine d'action général est déterminé par un nombre de problèmes spécifiques, dont chacun est une composante des principales menaces à la biodiversité. En conséquence, l'atelier a proposé une série d'actions au regard de chaque problème spécifique.

De cette manière, ce qui parait être de prime abord un objectif excessivement ambitieux et redoutable tel que la lutte contre la pollution peut être subdivisé en une série de tâches possibles dont la plupart peuvent être exécutées avec les ressources disponibles.

Par exemple, le domaine d'action général intitulé « lutte contre la pollution » comprend le problème spécifique de « évacuation des eaux usées des ménages de la ville de Kigoma ». Ce problème peut être abordé à travers une série d'actions proposées, à commencer par « l'examen des plans existants d'aménagement de la ville » qui s'intéresse aux plans d'extension future de la ville ; ensuite, « incorporer des propositions pour les égouts, les eaux usées et l'alimentation en eau » dans les futurs plans d'aménagement ; et finalement, « proposer des aménagements pour contrecarrer la situation existante des égouts à ciel ouvert ».

Toutes ces activités peuvent être entreprises par le personnel de l'Etat en place travaillant pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire, dont le mandat spécifique est de superviser le développement urbain, et les ressources disponibles à Kigoma seraient suffisantes pour le travail. Comme pour le cas ci haut cité, l'exercice a montré qu'il est possible pour les institutions locales d'utiliser les ressources disponibles pour initier plusieurs actions destinées à contrecarrer les menaces aux ressources en biodiversité du lac.

Cependant, vu le peu de ressources dont disposent généralement beaucoup d'institutions, toutes les actions ne peuvent pas commencer dans l'immédiat ; ainsi, il est nécessaire de classifier les interventions par priorités, en entreprenant chaque année seulement les actions pour lesquelles il existe des ressources disponibles.

Si ce rythme n'est pas acceptable, alors les organismes clé devront chercher un soutien supplémentaire de la part du Gouvernement et des agences d'aide.

2.3.2. Capacité à entreprendre les actions proposées

L'atelier a pu dégager une centaine d'actions à mener réparties équitablement entre les trois domaines généraux d'action. Cependant, il a été remarqué que le domaine d'action général se rapportant à la lutte contre la sédimentation a réuni plus d'activités proposées et en cours que le reste. Ceci reflète bien la politique de la Tanzanie et des bailleurs de fonds qui ont toujours privilégié le secteur du développement rural et de l'agriculture.

Il est encourageant de noter que 50% des actions proposées peuvent être exécutées avec les ressources disponibles dans les agences clé. D'un autre coté, toutes les contraintes observées

se rapportaient au manque de ressources matérielles et à la mise en œuvre de programmes plutôt qu'à la formulation et aux négociations de programmes.

La conclusion est que les institutions responsables possèdent la main d'œuvre et les possibilités de formation nécessaires, mais souffrent d'un manque d'équipements, en particulier les moyens de transport et les fonds de fonctionnement. Ceci est particulièrement significatif au niveau régional car beaucoup d'actions devront y être exécutées et financées avec les moyens locaux à cause du système de décentralisation en vigueur.

| | Réduction de l'impact des pêches | Lutte contre la pollution | Lutte contre la sédimentation |
|----------------|---|--|--|
| Organismes clé | | - | (Services de terrain, Services de l'Eau, ECZ, Gouvernement |
| En cours | piraterie déjà engagées entre le Ministère des | 1 | conservation du sol, |
| - : | ~ 17, indiquant le besoin pour les Pêches | ~ 17, beaucoup d'acteurs, mais faible capacité de suivi et | l'agriculture et la |

supplémentaires

Besoin de ressources Semblable pour tous les domaines d'action

Les problèmes concernent les ressources matérielles (coûts de fonctionnement, moyens de transport, consultance supplémentaire, frais de mission, etc.)

Ressources humaines en suffisance aussi bien en termes de nombre que de niveau de formation.

Les résultats du premier atelier conduisent directement au deuxième, dont la tâche principale sera d'examiner les priorités et stratégies nationales pour l'environnement (politiques, actes et réglementations) pour voir comment ils constituent un support pour les actions proposées. Dans certains cas, l'examen et / ou la révision d'une réglementation est déjà elle -même une action proposée. La matrice pourrait alors être revue pour y inclure d'autres actions proposées relatives au développement institutionnel, aux politiques et à la législation.

La deuxième tâche de l'atelier sera de classer par priorité les actions proposées, de voir si les ressources sont disponibles pour l'exécution des actions prioritaires, et de chercher des ressources supplémentaires là où elles font défaut.

3. Examen des Priorités et Stratégies Nationales pour l'Environnement

Les objectifs du deuxième atelier sont basés sur les résultats du premier, et peuvent être résumés comme suit :

- Définir la capacité des institutions existantes à contrer les principales menaces à la biodiversité et à soutenir les actions prioritaires identifiées en se servant des réglementations, lois et politiques environnementales existantes.
- Se mettre d'accord sur le caractère prioritaire de certaines actions proposées pour être entreprises par les institutions responsables en Tanzanie.

Sur base de cette classification par priorités, la Tanzanie sera en mesure de proposer une stratégie consistant à utiliser les ressources existantes pour exécuter une série d'actions proposées. Parallèlement, l'atelier déterminera les ressources supplémentaires à affecter aux interventions ne pouvant pas être engagées par manque de moyens humains ou matériels.

Les deux ateliers constituent ensemble un exercice préparatoire au Plan d'Action Stratégique Régional, afin que la capacité et les besoins des institutions tanzaniennes pour supporter le programme soient incorporés dans le processus d'élaboration du PAS.

3.1. Assistance à l'atelier

La réunion préparatoire du Groupe de Travail National tenue au mois de mai à Dar es Salaam a identifié un nombre de personnes et d'organismes pour lesquels la participation au processus de consultation et de planification était ressentie comme étant une nécessité. L'idée était que la majorité d'entre eux devraient rester présents dans toutes les réunions du processus de consultation en vue d'assurer la continuité.

Les invitations seraient adressées aux personnes présentes à la première réunion et attendues ainsi à la deuxième, et un rappel officiel devrait leur parvenir à travers leur organisation vers début septembre.

3.2. Programme proposé pour l'atelier

L'atelier a deux tâches précises. La première consiste à incorporer une analyse des contraintes institutionnelles dans la matrice d'analyse des problèmes. Ici on devra examiner quels sont les outils institutionnels (politiques, lois et réglementations) qui devront être révisés pour s'adapter à des besoins spécifiques locaux.

La seconde tâche consiste à classer par priorités les actions proposées. Ceci devra prendre en compte aussi bien les atouts que les contraintes pour les actions proposées, en examinant les problèmes liés à l'exécution des politiques, législations et réglementations existantes, et en replaçant ces actions dans le cadre général des priorités gouvernementales en matière d'environnement.

Examen des politiques, actes et réglementations

Une série de documents de base sera présenté à l'atelier. Ces documents examineront la pertinence des politiques, actes et réglementations nationales relatives à la gestion globale des

ressources tanzaniennes, à l'égard des actions spécifiques proposées s'appliquant aux situations locales avec leurs problèmes locaux d'environnement.

Des examens et révisions ultérieures ou la création des ordonnances d'application locale pourraient être inclus dans la matrice d'analyse des problèmes, et devenir eux-mêmes objet de l'étape suivante, à savoir la classification par priorités des actions proposées.

Classement par priorités des actions proposées

Les contributions nationales au Plan d'Action Stratégique visent à établir un cadre d'actions classées par priorités.

Le concept pourrait être mieux expliqué en posant les questions suivantes :

Quelle est la première action que la Tanzanie pourrait entreprendre pour protéger la biodiversité du lac en utilisant uniquement les ressources existantes ?

Quelle serait ensuite la deuxième ?...

Cependant, une des fonctions reconnues du PAS est de chercher des fonds pour financer les actions en rapport avec les conventions pour la biodiversité et la gestion des eaux internationales.

De façon générale, les fonds iront aux agences nationales qui exécutent les programmes dans le cadre régional du PAS.

Tenant compte de ce fait, l'exercice de classement par priorités devrait également poser les questions suivantes :

Si un bailleur de fonds décidait d'offrir à la Tanzanie un financement et des ressources pour exécuter une seule action de protection de la biodiversité du lac, quelle serait cette action ?

Quelle serait ensuite la deuxième ?

En posant ces questions, on peut voir que le caractère prioritaire s'applique aux interventions, ce qui peut être différent du caractère prioritaire des menaces.

Le caractère prioritaire d'une intervention est une combinaison du degré de la menace et de la capacité à contrer cette menace. Si l'intervention ne peut pas contrer la menace, alors elle ne constitue pas pas une action prioritaire.

3.3. Calendrier proposé

Le calendrier proposé ci-après suppose que l'atelier se tiendra à Dar es Salaam pendant une période de cinq jours allant du 21 au 25 septembre 1998.

1^{er} jour

- 1. Enregistrement des participants
- 2. Mot d'introduction du président de la réunion
- 3. Introduction au projet
- 4. Introduction au Plan d'Action Stratégique
- 5. Conclusions du premier atelier ADN
- 6. Présentation des documents de base

$2^{\grave{e}me}$ jour

- 7. Présentation des documents de base (suite)
- 8. Présentation des principaux enjeux politiques, juridiques et réglementaires
- 9. Incorporation des politiques, de la législation et des réglementations parmi les actions proposées dans la matrice d'analyse des problèmes
- 10. Détermination de la chronologie, des acteurs principaux et de la disponibilité des ressources

3^{ème} jour

- 11. Examen des principaux problèmes institutionnels
- 12. Finalisation de la matrice d'analyse des problèmes
- 13. Identification des institutions responsables pour les actions proposées
- 14. Détermination des actions prioritaires à l'intérieur de chaque domaine général d'action

4^{ème} jour

- 15. Détermination des actions prioritaires pour les institutions responsables (suite)
- 16. Finalisation de l'établissement des priorités par agence clé et par domaine d'action général

5^{ème} jour

- 17. Proposition des priorités générales pour les activités pouvant être entreprises avec les ressources disponibles
- 18. Proposition des priorités pour les activités dont la mise en œuvre dépend de ressources supplémentaires et du financement des bailleurs de fonds
- 19. Identification de questions supplémentaires à porter à l'attention du CCT lors des réunions suivantes d'ADT et de projet PAS

4. Préparation des documents de base – Directives pour les auteurs

Tout comme lors du premier atelier national, il sera nécessaire que tous les participants puissent avoir un même niveau de compréhension des problèmes en question, raison pour laquelle une série de documents de base devra être préparée pour le deuxième atelier.

Les participants au premier atelier ont indiqué les domaines qui nécessitaient une documentation de base. Cependant, il n'a pas été possible de désigner les auteurs des documents par manque de temps.

Il sera du ressort du bureau de Coordination Nationale en collaboration avec le Groupe de Travail National de désigner les auteurs des documents parmi les personnes travaillant dans les ministères, les universités ou les institutions privées.

4.1. Politiques, actes et réglementations

Les politiques, actes et réglementations en vigueur ont été élaborés pour résoudre les problèmes nationaux en général. Cependant, il pourra y avoir des cas où on constatera que ces derniers sont inadéquats pour résoudre certains problèmes spécifiques d'une région, ou bien sont en contradiction avec ces besoins ³.

4.2. Examen des politiques, actes et réglementations Pertinence par rapport aux actions proposées

Les auteurs devront donc examiner la pertinence de leurs documents dans le contexte d'une politique, acte ou réglementation donnée par rapport à une action ou groupe d'actions proposées à l'intérieur de la matrice d'analyse des problèmes.

Dans la plupart des cas, on trouvera que les réglementations nationales sont bien appropriées pour appuyer une action proposée, et qu'elles sont suffisamment solides pour répondre à la situation. Cependant, on pourra aussi rencontrer des cas où ces législations sont complètement inappropriées pour les besoins de protection de la biodiversité du lac Tanganyika, ou même se trouvent en contradiction avec les actions proposées.

Les auteurs devraient donc voir dans quelle mesure toutes les clauses des documents nationaux sont pertinentes par rapport à une action proposée, si elles en facilitent entièrement l'exécution, si elles sont inefficaces, ou si elles sont tout simplement contradictoires à l'action proposée. Les auteurs devraient aussi chercher à relever les contradictions dans les politiques et réglementations à travers tous les secteurs. En plus, ils devraient également garder à l'esprit qu'une réglementation peut sembler bonne, mais que si elle est inapplicable dans les circonstances présentes, elle doit être considérée comme inappropriée ; cette réglementation devra donc être révisée ou appuyée par une autre.

4.3. Un exemple fictif

L'exemple suivant pourrait aider les auteurs à apprécier la pertinence et la nécessité des politiques, actes et réglementations existantes. L'exemple est basé sur un problème spécifique soulevé lors de l'atelier du Groupe de Travail National et sur des contradictions fictives de politiques.

-

³ Les réglementations des pêches indiquent les sites et les saisons favorables pour la pêche, mais nulle part il n'est fait mention du lac Tanganyika

| 1. | Menace principale à la biodiversité du lac Tanganyika | Pollution en perpétuelle augmentation | | |
|----|---|---|--|--|
| 2. | Domaine d'action général | Lutter contre la pollution | | |
| 3. | Problème spécifique | Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin versant (cultures de tabac, de café, de coton, etc.) | | |
| 4. | Action proposée | a) Elaborer des paquets spécifiques de sites pour régions sensiblesb) Promotion de paquets spécifiques de sites | | |
| 5. | Documents administratifs pertinents | Politique agricole Plan d'action national pour l'environnement | | |
| 6. | Politique agricole | Inclura sûrement l'objectif de l'augmentation de la production par l'utilisation de la « technologie agricole améliorée » nécessitant un grand recours aux fertilisants et aux pesticides | | |
| 7. | Plan d'action national pour l'environnement | Peut inclure des propositions visant la restriction dans l'utilisation des intrants chimiques, ou dans la culture des marais ou toute autre partie du bassin versant. Cette politique environnementale pourrait dès lors servir les actions proposées qui consistent à produire des directives pour réduire l'utilisation des intrants chimiques, mais elle viendrait en contradiction avec les directives de la politique agricole en général. | | |

4.4. Auteurs, calendrier et réunions préparatoires

La réunion sur l'examen des priorités et stratégies nationales pour l'environnement est prévue pour le 21 septembre 1998. Toute la documentation y relative devrait être prête au moins deux semaines avant cette date pour en permettre la multiplication.

Politiques, actes, réglementations ou Convention

- Plan d'action national pour l'environnement
- Lois sur les ressources naturelles
- Domaine forestier
- Vie sauvage
- Parcs nationaux
- Tourisme
- Energie
- Eau
- Utilisation des terres
- Pollution
- Politique agricole
- Politique des terres
- Politique nationale pour l'environnement
- Loi nationale sur la gestion de l'environnement
- Loi sur la mer et le transport par bateau
- Loi sur la santé publique
- Loi sur le gouvernement local
- Ordonnances sur la planification des villes et du territoire
- Mines
- Douanes et impôts
- Convention CITES
- Convention Ramsar

Les documents de base devraient être divisés en sections concernant chaque politique ou réglementation séparément, mais montrant les liens ou les contradictions qui existent entre eux et les politiques, actes ou réglementations existantes.

Annexe 1 : Matrice d'analyse des problèmes

| Principale menace à la biodiversité | Implications transfrontalières | Principaux problèmes institutionnels | Domaine d'action général |
|---------------------------------------|--|---|---|
| Méthodes de pêche instables | Perte globale de biodiversité | Manque de ressources | A. Réduction de l'impact des pêches |
| Pollution en perpétuelle augmentation | Perte de ressources communes de pêche | Faible application de réglementations existantes | B. Lutte contre la pollution |
| Sédimentation excessive | Baisse de la qualité de l'eau | Manque de réglementations locales spécifiques | C. Lutte contre la sédimentatio n |

A. Réduction de l'impact des pêches

| Problème | Acteurs | Incertitudes | Actions proposées |
|--|--|--------------|--|
| spécifique | | | |
| 1) Utilisation de filets maillant inappropriés ; Taille des mailles 2) Manque de | Pêcheries ; Communautés ; Fabricants des équipements ; Fournisseurs ; Bureau des normes ; TAFIRI Pêcheries ; Communautés ; | Où et quand | 1.1. Négocier taille minimum acceptable des filets et moyens de remplacement / élimination de l'attirail inapproprié 1.2. Application des réglementations 2.1. Identifier les sites / saisons sensibles |
| protection des frayages saisonniers /Bancs de juvéniles | Autorités locales ; TAFIRI | fermer | 2.2. Négocier la limitation de l'accès avec les pêcheurs 2.3. Incorporer les saisons fermées dans les réglementations existantes 2.4. Application des réglementations locales |
| 3) Continuation de pêche à la seine | Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI | | 3.1. Négocier moyens de remplacement / élimination de la pêche à la seine 3.2. Exécuter le programme d'élimination 3.3. Application des réglementations locales |
| 4) Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières | Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales / régionales ; Gouvernements Etrangers ; Affaires Etrangères ; Intérieur ; Police ; Marine ; Armée | | 4.1. Consultation régionale4.2. Améliorer la capacité de patrouille4.3. Promouvoir l'usage de la radio HF |
| 5) Pêche illégale par des étrangers | Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales / régionales ; Gouvernements Etrangers ; Affaires Etrangères ; Intérieur | | 5.1. Se mettre d'accord avec les acteurs locaux sur des solutions pratiques et permanentes 5.2. Négocier un système international d'immatriculation bien visible pour bateaux 5.3. Améliorer les capacités de surveillance des pêches |
| 6) Vente de petits poissons pour nourrir la volaille | Pêcheries ; Communautés ; Commerçants | | 6.1. Enquêtes sur les sources d'approvisionnement, le transport et les utilisateurs finaux 6.2. Recherche d'autres fournisseurs 6.3. Examen des réglementations sur l'exportation 6.4. Promotion de la pisciculture comme alternative |
| 7) Culture d'espèces exotiques dans le bassin hydrographique | Missions de coopération et autres ONG; Communautés; Commerçants / Producteurs privés; Autorités locales; TAFIRI | | 7.1. Vérifier et examiner comment les réglementations s'appliquent aux espèces du bassin hydrographique |

| | | | 7.2. Etablir réglementations propres au bassin versant 7.3. Promouvoir la sensibilisation sur les risques et les alternatives chez les acteurs 7.4. Application des réglementations locales |
|---|--|----------------|---|
| 8) Manque ou faible contrôle de permis pour la pêche ornementale | Commerçants agréés ; Pêcheries ; TAFIRI ; Affaires Etrangères ; Intérieur ; Douanes | | 8.1. Accord international sur les espèces exportables par pays d'origine 8.2. Contrôle du nombre et des espèces exportées 8.3. Sensibiliser les décideurs de haut niveau |
| 9) Manque de quotas dans la délivrance des permis de pêche | Pêcheries ; Communautés ; Autorités locales ; TAFIRI | Nombre optimal | 9.1. Examiner les conclusions RLT 9.2. Evaluer la pertinence aux questions de biodiversité des poissons 9.3. Evaluer la tendance d'augmentation des permis de pêche |

B. Lutte contre la pollution

| Problème spécifique | Acteurs | Incertitudes | Actions proposées |
|---|---|---|--|
| 1) Ecoulement d'huiles des quais | TRC; Propriétaires / Opérateurs de bateaux; Compagnies pétrolières; Dép. des voies navigables; NEMC; Min. des Transports | Manque d'informations sur les problèmes de manutention | 1.1. dentifier les causes des fuites et des déversements d'huile 1.2. Vérifier et examiner les réglementations et les procédures recommandées 1.3. Examiner les raisons de la non – application des lois |
| 2) Vidange des barges dans le lac | Propriétaires de bateaux / Opérateurs de barges ; Autorités locales ; Dép. des voies navigables ; NEMC ; Min. des Transports ; TAFIRI | Ampleur et impact des problèmes | 2.1. Evaluer les charges des barges 2.2. Identifier les pratiques et les sites de vidange 2.3. Evaluer l'impact actuel et futur des niveaux 2.4. Examiner le niveau d'applicabilité des réglementations concernant le lac Tanganyika 2.5. Elaborer des procédures appropriées l'évacuation des déchets |
| 3) Centrale thermique TANESCO de Kigoma – pollution provenant du magasinage, de la manipulation et de l'utilisation du mazout | TANESCO; Municipalité; Min. de l'Eau; Min. de l'Energie; NEMC | | 3.1. Identifier les pratiques et structures appropriés 3.2. Examiner les plans du Gouvernement pour la réhabilitation, y compris les propositions de financement |
| 4) Evacuation des eaux usées des institutions (Police, Prisons, Station de chemin de fer, Quais) | Police ; Prisons ; TRC ; Municipalité ; Min. de l'Eau ; Min. de la Santé ; Min. des Transports ; Autorités régionales | | 4.1. Examiner et réviser les réglementations 4.2. Sensibiliser les décideurs de haut niveau 4.3. Identifier et proposer les sites de traitement et d'évacuation |

| 5) Evacuation des ordures ménagères de la ville de Kigoma | Municipalité ; Autorités régionales ; Min. de l'Eau ; Min. de la santé ; Min. de l'aménagement du territoire | | 5.1.Examiner les plans actuels d'extension de la ville 5.2. Incorporer des propositions pour les égouts, ordures ménagères et alimentation en eau 5.3. Proposer des mesures pour contrecarrer la situation existante des égouts à ciel ouvert |
|--|--|------------------------|---|
| 6) Dégâts causés par les dépotoirs de déchets solides | Municipalité ; Autorités régionales ; Min. de l'Eau ; Min. de la Santé ; Min. de l'Aménagement du territoire ; Communautés | | 6.1. Identifier sites appropriés 6.2. Examiner les méthodes utilisées actuellement pour collecter et jeter les immondices 6.3. Vérifier les méthodes existantes et introduire des méthodes plus appropriées au niveau local 6.4. Ouvrir de nouveaux sites |
| 7) Décharge des substances toxiques des carrières des mines | « Petits mineurs »; Min. de l'Energie et Mines ; Min. de l'Eau ; Autorités locales / régionales ; NLUPC ; NEMC | Ampleur du problème | 7.1. Quantifier échelle et procédés utilisés dans différentes régions minières 7.2. Examiner la disponibilité et la connaissance des technologies appropriées 7.3. Sensibiliser sur la technologie appropriée |
| 8) Utilisation intensive d'intrants chimiques dans la horticulture des plaines inondables | Petits propriétaires; Min. de l'Agriculture; Min. de l'Eau; NLUP; Autorités locales; Intérieur | | 8.1. Promotion d'alternatives plus sûres 8.2. Faire respecter la loi sur l'utilisation et le commerce illégal de certains pesticides |
| 9) Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin hydrographique (culture de tabac, de café, de café, de coton, etc.) | Petits propriétaires ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Eau ; Sociétés de de marketing ; Compagnies privées | | 9.1. Elaborer des modèles technologiques spécifiques pour régions sensibles 9.2. Promotion de modèles technologiques spécifiques |
| 10) Accidents de navigation maritime – déversement d'huiles | Propriétaires de bateaux / Opérateurs de barges ; Autorités régionales ; Dép. des voies navigables ; NEMC ; Min. des Transports ; Min. de l'Eau ; Compagnies d'assurances ; TAFIRI | Niveau de risque | 10.1. Analyse des risques ; 10.2. Elaborer un plan de contingence |

| 11) Risques | Propriétaires de bateaux / | Ampleur des | 11.1. Evaluer les mouvements et les procédures de |
|---------------------|------------------------------------|-------------|--|
| d'autres dangers | Opérateurs de barges ; | mouvements | manutention des cargos à risque |
| majeurs / mineurs | Propriétaires de petits bateaux ; | | 11.2. Examen des directives pour petits et grands |
| provenant des | Commerçants ; Autorités locales | | transporteurs |
| mouvements de | / régionales ; Dép. des voies | | |
| cargos | navigables; NEMC; Min. des | | |
| | Transports; Min. de l'Eau; | | |
| | NEMC; TRC; Douanes | | |
| 12) Décharge de | Propriétaires / Opérateurs de | Ampleur | 12.1. Identifier les pratiques actuelles et l'ampleur du |
| déchets dans le lac | bateaux ; Autorités locales ; Dép. | | problème |
| par les bateaux | des voies navigables ; Min. de | | 12.2. Vérifier et examiner les présents et futurs |
| | l'Eau ; NEMC ; TRC | | amendements des réglementations locales et |
| | | | internationales |

C. Lutter contre la sédimentation

| Problème spécifique | Acteurs | Incertitudes | Actions proposées |
|--|--|---------------------------|--|
| 1) Cultures de tabac en perpétuelle augmentation – culture sur les berges des rivières et déboisement | Min. de l'Agriculture ; Secteur privé ; Communautés ; Conseil du Tabac ; Min. de l'Eau ; Min. de l'aménagement du territoire ; Département des Forets | | 1.1. Examiner la viabilité à long terme et l'impact de l'industrie 1.2 Recherche de systèmes plus viables 1.3. Promouvoir la sensibilisation sur les questions de déboisement 1.4. Examiner la réglementation la culture sur les berges des rivières |
| 2) Eclaircie des terres pour culture sur pentes raides le long du littoral | Min. de l'Agriculture ; Communautés ; NLUPC ; Autorités locales ; JGI / TACARE | | 2.1. Sensibiliser sur les questions de grande importance 2.2. Promouvoir les mesures pour la conservation du sol 2.3. Vérifier / réviser les ordonnances d'application locales 2.4. Identification avec les communautés des zones sensibles ; démarcation des zones à risque 2.5. Assister les villages dans la préparation des plans d'utilisation des sols |
| 3) Pratiques de culture inappropriées ; Culture en contrefort | Min. de l'Agriculture ; Communautés ; NLUPC ; Autorités locales ; JGI / TACARE | | 3.1. Identifier les zones gravement utilisés 3.2. Sensibiliser sur la question 3.3. Promotion de mesures de conservation du sol 3.4. Assister les villageois dans la préparation des plans d'utilisation des sols |
| 4) Pratiques d'exploitation chez les « petits propriétaires » des mines - impacts cumulés | Communautés de mineurs « petits propriétaires » ; Associations régionales de mineurs ; NEMC ; NLUPC ; Autorités locales ; FEMATA ; Min. de l'Eau | Ampleur, sites, pratiques | 4.1. Examen de la situation actuelle et de l'extension projetée 4.2. Examen de la disponibilité de technologie appropriée 4.3. Identification de sites sensibles critiques 4.4. Vérifier et examiner la législation existante et celle proposée |
| 5) Impact potentiel des grandes mines | Compagnies privées ; Autorités locales / régionales ; Communautés ; NEMC ; Min. de l'Energie et mines ; Chambre Tanzanienne des mines ; Ministre chargé de l'environnement | | 5.1. Identification de sites critiques et zones sensibles 5.2. Préparer une classification des zones du bassin versant en zones à très grande sensibilité et à sensibilité moyenne 5.3. Examiner les procédures de délivrance de permis 5.4. Incorporer la planification des désastres contingentes |
| 6) Mauvais choix | Autorités locales / régionales ; | | 6.1. Examen des EIE et propositions de réhabilitation |

| des sites / gestion des camps de réfugiés | Communautés ; Département des Forets ; HCR ; Affaires Intérieures ; Min. de l'aménagement du territoire ; ONG | 6.2. Suivi du travail de réhabilitation 6.3. Examen des sites existantes et identification de nouveaux sites potentiels pour minimiser les impacts futures des mouvements des réfugiés 6.4. Examen des procédures de gestion des camps établis par le HCR |
|--|---|---|
| 7) Extension incontrôlée des cultures dans les zones forestières non classées | Autorités locales / régionales ; Communautés ; Département des Forets ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Eau ; JGI / TACARE ; NLUPC | 7.1. Identifier les zones menacées / sensibles 7.2. Négocier avec les communautés pour classer les zones sensibles 7.3. Application des ordonnances 7.4. Promouvoir des systèmes de culture stables |
| 8) Abus des réserves forestières classées | Autorités locales / régionales ; Communautés ; Département des Forets ; NLUPC ; Min. de l'aménagement du territoire | 8.1. Identifier les abus critiques et les menacées critiques 8.2. Création d'une sensibilisation politique aux problèmes 8.3. Négocier les moyens de rétablissement à partir des zones sensibles 8.4. Promotion la gestion communautaire des forets et les droits d'accès |
| 9) Feux de brousse non contrôlés | Autorités locales / régionales ; Communautés ; Département des Forets ; Min. de l'Agriculture ; Département de la vie sauvage ; ONG ; Développement des communautés | 9.1. Identifier les zones des feux de brousse 9.2. Revue des réglementations existantes et des ordonnances d'application 9.3. Sensibiliser surtout les communautés vivant dans les zones critiques 9.4. Application des ordonnances |
| 10) Pratiques agricoles instables conduisant à des changements constants | Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Agriculture ; ONG | 10.1. Identifier les zones sensibles à l'intérieur des régions sous culture 10.2. Concentration de la vulgarisation agricole et des activités des ONG sur les régions critiques 10.3. Promotion des pratiques agricoles stables (systèmes agropastoraux, culture de conservation, etc.) |
| 11) Augmentation du mouvement agropastoral dans les plaines inondables | Autorités locales / régionales ; Communautés ; Min. de l'Agriculture ; Min. de l'Aménagement du territoire ; NLUPC ; Commerçants de bétail ; Min. de l'Eau ; Min. des ressources naturelles ; | 11.1. Examen de la législation existante et celle qui est proposée pour la protection des terres humides 11.2. Identifier les zones sensibles / critiques 11.3. Evaluer la capacité de portage 11.4. Négocier la quantité de bétail acceptable dan les zones sensibles |

| | Développement des Communautés | | |
|----------------------|----------------------------------|-------------------|---|
| 12) Impact du | Autorités locales / régionales ; | Impact sur la | 12.1. Evaluer l'impact sur l'impact des pratiques de |
| déboisement pour la | Communautés ; Min. de | couverture | déboisement pour la recherche de bois de chauffage dans |
| recherche de bois de | l'Energie et mines ; JGI / | globale du sol et | les zones rurales |
| chauffage dans les | TACARE; Dép. des Forets | partant, sur la | 12.2. Examiner les politiques et réglementations en |
| zones rurales | | sédimentation | vigueur |

| Action proposée | Chronologie | Organisme clé | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|---|--|--------------------------|--------------------------|
| A. Réduction de l'impact des pêches – Utilisation de filets à taille de maille inappropriée 1.1.Négocier taille minimum acceptable des mailles des filets et moyens de remplacement / élimination de l'attirail inapproprié 1.2.Application des réglementations | Maintenant Après 1.1 | Service des pêches Service des pêches | Oui Oui | Non Non |
| A. Réduction de l'impact des pêches – Manque de protection des frayages saisonniers / Bancs de juvéniles 2.1. Identification de sites / régions sensibles 2.2. Négocier accès limitée avec pêcheurs 2.3. Incorporer saisons fermées dans les réglementations existantes 2.4. Application des réglementations locales | Maintenant Après 2.1 Après 2.2 Après 2.3 | TAFIRI Autorités locales Service des pêches Autorités locales | Oui Oui Oui Oui | Non Non Oui Non |
| A. Réduction de l'impact des pêches – Continuation de pêche à la seine 3.1. Négocier moyens de remplacement / élimination de la pêche à la seine 3.2. Exécution du programme d'élimination 3.3. Application des réglementations | Maintenant Après 3.1 Après 3.2 | Département des pêches Département des pêches Département des pêches | Oui Oui Oui | Non Non Non |

| A. Réduction de l'impact des pêches – Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières 4.1. Consultation régionale 4.2. Amélioration de la capacité de patrouille 4.3. Promouvoir l'utilisation de la radio VHF | En cours Maintenant Maintenant | Affaires Etrangères Police Marine de Kigoma | Oui Oui Oui | Oui Non Oui |
|---|--------------------------------------|--|-------------------|-------------------|
| A. Réduction de l'impact des pêches – Pêche illégale par Etrangers 5.1. Se mettre d'accord avec les acteurs locaux sur des pratiques stables et permanentes 5.2. Négocier systèmes d'immatriculation bien visibles pour bateaux 5.3. Améliorer capacité de surveillance des pêches | Maintenant Maintenant Maintenant | Autorités locales Affaires Etrangères Département des Pêches | Oui Oui Oui | Oui Oui Non |
| A. Réduction de l'impact des pêches – Vente de petits poissons pour nourrir la volaille | Maintenant | TAFIRI | Oui | Non |
| 6.1. Enquêtes sur les sources d'approvisionnement, le transport et les | Après 6.1. Après 6.2 Après 6.2 | TAFIRI Département des Pêches Département des Pêches | Oui Oui Oui | Non Oui Non |

| utilisateurs finaux 6.2. Recherche d'autres fournisseurs 6.3. Examen des réglementations sur l'exportation 6.4. Promotion de la pisciculture comme alternative | | | | |
|--|------------|------------------------|-----|-----|
| A. Réduction de l'impact des pêches – Culture d'espèces exogènes dans le bassin hydrographique 7.1. Vérifier et examiner les réglementations | Maintenant | Département des Pêches | Oui | Oui |
| sur les espèces du bassin hydrographique 7.2. Etablir des réglementations propres au | Après 7.1 | Département des Pêches | Oui | Oui |
| bassin versant | Après 7.2 | Département des Pêches | Oui | Non |
| 7.3. Promouvoir la sensibilisation sur les risques et les alternatives chez les acteurs 7.4. Application des réglementations locales (nécessite une formation sur la reconnaissance des espèces) | Après 7.3 | Autorités locales | Non | Non |
| A. Réduction de l'impact des pêches – Manque ou faible contrôle des permis de pêche | | | | |

| 8.1. Accord international sur les espèces exportables par pays d'origine | Maintenant | Département des Pêches | Oui | Oui |
|--|------------|------------------------|-----|-----|
| 8.2. Contrôle du nombre et des espèces exportées | Maintenant | Dép. Pêches / Douanes | Oui | Oui |
| 8.3. Sensibiliser les décideurs de haut niveau | Maintenant | Dép. Pêches / Douanes | Oui | Non |
| 8.4. Examiner la possibilité d'établir des quotas par espèces | Maintenant | TAFIRI | Oui | Oui |
| 8.5. Revoir le nombre de permis | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| A. Réduction de l'impact des pêches – Manque de quotas dans la délivrance des permis de pêches | | | | |
| 9.1. Examiner les conclusions RLT | Maintenant | TAFIRI | Oui | Oui |
| 9.2. Evaluer la pertinence aux questions de biodiversité des poissons | Après 9.1 | TAFIRI | Oui | Oui |
| 9.3. Evaluer la tendance d'augmentation des permis | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 9.4 . Examiner les procédures de délivrance des permis | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| | | | | |

| Actions proposées | Chronologie | Acteurs | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|--------------------------------------|--|-------------------|---------------------|
| B. Lutte contre la pollution – Ecoulement d'huiles des quais | | | | |
| 1.1. Identifier les causes des fuites et des déversements d'huiles | Maintenant | Dép. voies navigables | Oui | Non |
| 1.2. Vérifier et examiner les réglementations et les procédures recommandées | Maintenant | Dép. voies navigables | Oui | Oui |
| 1.3. Examiner les raisons de la non – application des réglementations | Après 1.2 | Dép. voies navigables | Oui | Oui |
| B. Lutte contre la pollution – Vidange des barges dans le lac | | | | |
| 2.1. Evaluer les charges des barges 2.2. Identifier les pratiques / sites de vidange | Maintenant Après 2.1 | Dép. voies navigables Dép. voies navigables | Oui Oui | Non Oui |
| 2.3. Evaluer l'impact actuel et futur des niveaux 2.4. Examiner le niveau d'applicabilité des réglementations concernant le lac Tanganyika | Après 2.1 Après 2.2 Maintenant | TAFIRI Dép. voies navigables | Oui Oui | Oui Oui |
| 2.5. Elaborer des procédures appropriées pour l'évacuation des déchets | Après 2.4 | Dép. voies navigables | Oui | Non |
| | | | | |
| B. Lutte contre la pollution – Centrale thermique TANESCO de Kigoma – Pollution provenant du magasinage, de la manipulation et de l'utilisation du mazout | | | | |
| 3.1. Identifier les pratiques et structures appropriés 3.2. Examiner les plans du Gouvernement pour la réhabilitation, y compris les propositions de financement | Maintenant Maintenant | Energie et mines Energie et mines | Oui Oui | Non Oui |

| | 1 | 1 | | |
|--|---|--|--------------------------|--------------------------|
| B. Lutte contre la pollution – Evacuation des eaux usées provenant des institutions (Police, Prisons, Station du chemin de fer, Quais) | | | | |
| 4.1. Examiner et réviser les réglementations 4.2. Sensibiliser les décideurs de haut niveau 4.3. Identifier et proposer les sites de traitement et d'évacuation | En cours Après 4.1 Après 4.2 | Ministère de l'Eau Ministère de l'Eau Ministère de l'Eau | Oui Oui Oui | Oui Non Non |
| B. Lutte contre la pollution – Evacuation des eaux usées des ménages de la ville de Kigoma | | | | |
| 5.1.Examiner les plans actuels d'extension de la ville 5.2. Incorporer des propositions pour les égouts, eaux usées et alimentation en eau 5.3. Proposer des mesures pour contrecarrer la situation existante des égouts à ciel ouvert, etc. | Maintenant Après 5.1 Après 5.2 | Min. aménag. territoire Min. aménag. territoire Min. aménag. territoire Min. aménag. territoire | Oui Oui Oui Oui | Oui Oui Oui Oui |
| B. Lutte contre la pollution – Dégâts causés par les dépotoirs des déchets solides | | | | |
| 6.1. Identifier sites appropriés 6.2. Examiner les méthodes utilisées actuellement pour collecter et jeter les immondices 6.3. Vérifier les méthodes existantes et introduire des | Maintenant Maintenant Après 6.1 / 6.2 | Municipalité Municipalité Municipalité | Oui Oui Oui | Oui Oui |
| méthodes plus appropriées au niveau local 6.4. Ouvrir de nouveaux sites | Après 6.3 | Municipalité | Oui | Non |
| B. Lutte contre la pollution – Décharges | | | | |
| de substances toxiques provenant des | | | | |
| carrières des mines | Maintenant | NEMC | Oui | Non |
| 7.1. Quantifier échelle et procédés utilisés | Maintenant | Energie et mines | Oui | Oui |
| dans différentes régions minières | Après 7.2 | Energie et mines | Oui | Non |

| 70 E 1 1 1 11/1/2 (1 | | - | | |
|--|--------------------------|--|------------|------------|
| 7.2. Examiner la disponibilité et la | | | | |
| connaissance des technologies appropriées | | | | |
| 7.3. Sensibiliser sur la technologie | | | | |
| appropriée | | | | |
| B. Lutte contre la pollution – Utilisation intensive d'intrants chimiques dans la horticulture des plaines inondables | | | | |
| 8.1. Promotion d'alternatives plus sûres 8.2. Faire respecter la loi sur l'utilisation et le commerce illégal de certains pesticides | Maintenant Maintenant | Min. de l'Agriculture Min. de l'Agriculture | Oui Oui | Non Oui |
| B. Lutte contre la pollution – Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin hydrographique (cultures de tabac, de café, de coton, etc.) | | | | |
| 9.1. Elaborer des modèles technologiques pour régions sensibles | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 9.2. Promotion de paquets de site spécifiques | Après 9.1 | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| B. Lutte contre la pollution – Accidents de navigation maritime – Déversement d'huiles | | | | |
| 10.1. Analyse des risques 10.2. Elaborer un plan de contingence | Maintenant Après 10.1 | NEMC NEMC | Oui Oui | Non Oui |
| B. Lutte contre la pollution - Risques d'autres dangers majeurs / mineurs provenant des mouvements de cargos | | | | |
| 11.1. Evaluer les mouvements et les procédures de | Maintenant | Dép. voies navigables | Oui | Non |
| manutention des cargos à risque 11.2. Examen des directives pour petits et grands transporteurs | Après 11.1 | Dép. voies navigables | Oui | Non |
| B. Lutte contre la pollution - Décharge de déchets dans le lac par les bateaux | | | | |
| 12.1. Identifier les pratiques actuelles et l'ampleur des | Maintenant | Min. de l'Eau | Oui | Oui |

| problèmes 12.2. Vérifier et examiner les présents et futurs | | | | |
|---|------------|---------------|-----|-----|
| amendements des réglementations locales et internationales | Après 12.1 | Min. de l'Eau | Oui | Oui |
| | | | | |
| | | | | |

| Actions proposées | Chronologie | Acteurs | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|--|--|--------------------------|--------------------------|
| C. Lutte contre la sédimentation - Cultures de tabac en perpétuelle augmentation – Culture sur les berges des rivières et déboisement | | | | |
| 1.1. Examiner la viabilité à long terme et l'impact de | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 1.2. Recherche de systèmes plus viables 1.3. Promouvoir la sensibilisation sur les questions de déboisement | En cours Maintenant | Min. de l'Agriculture Dép. des Forets | Oui Oui | Non Oui |
| 1.4. Examiner la réglementation de la culture sur les berges des rivières | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| | | | | |
| C. Lutte contre la sédimentation - Eclaircie des terres pour culture sur pentes raides le long du littoral | | | | |
| 2.1. Sensibiliser sur les questions de grande importance 2.2. Promouvoir les mesures pour la conservation du sol 2.3. Vérifier / réviser les ordonnances d'application locales 2.4. Identification avec les communautés des zones sensibles ; démarcation des zones à risque | Maintenant Maintenant Maintenant Maintenant | Min. de l'Agriculture Min. de l'Agriculture Autorités locales NLUPC | Oui Oui Oui Oui | Non Non Oui Non |
| 2.5. Assister les villages dans la préparation des plans d'utilisation des sols | Après 2.4 | NLUPC | Oui | Non |

| C. Lutte contre la sédimentation - Pratiques de culture inappropriées; Culture en contrefort 3.1. Identifier les zones critiques sous culture 3.2. Sensibiliser sur la question 3.3. Promouvoir des mesures pour la conservation du sol 3.4. Assister les villages dans la préparation des plans d'utilisation des sols | Maintenant | Min. aménag. territoire | Oui | Non |
|--|---|--|--------------------------|--------------------------|
| | Après 3.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| | En cours | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| | Après 3.1 | NLUPC | Oui | Non |
| C. Lutte contre la sédimentation - Pratiques d'exploitation chez les « petits propriétaires » des mines - impacts cumulés 4.1. Examen de la situation actuelle et de l'extension projetée 4.2. Examen de la disponibilité de technologie appropriée 4.3. Identification de sites sensibles critiques 4.4. Vérifier et examiner la législation existante et celle proposée | Maintenant Maintenant Après 4.1 Maintenant | Min. de l'Eau Energie et mines NLUPC Energie et mines | Oui Oui Oui Oui | Non Oui Non Oui |
| C. Lutte contre la sédimentation - Impact potentiel des grandes mines 5.1. Identification de sites critiques et zones sensibles 5.2. Préparer une classification des zones du bassin versant en zones à très grande sensibilité et à sensibilité moyenne 5.3. Examiner les procédures de délivrance de permis 5.4. Incorporer planification contingente des désastres | Maintenant | NLUPC | Oui | Non |
| | Après 5.1 | NLUPC | Oui | Non |
| | Maintenant | Energie et mines | Oui | Oui |
| | Après 5.3 | PMO | Oui | Oui |
| C. Lutte contre la sédimentation - Mauvais choix des sites / gestion des camps de réfugiés 6.1. Examen des EIE et propositions de réhabilitation 6.2. Suivi des travaux de réhabilitation | En cours | NEMC | Oui | Oui |
| | En cours | PMO | Oui | Oui |

| 6.3. Examen des sites existantes et identification de nouveaux sites potentiels pour minimiser les impacts | Maintenant | NEMC | Oui | Oui |
|---|------------|-----------------------|-----|-----|
| futures des mouvements des réfugiés 6.4. Examen des procédures de gestion des camps établis | Maintenant | NEMC | Oui | Oui |
| par le HCR | | | | |
| | | | | |
| C. Lutte contre la sédimentation - Extension incontrôlée des cultures dans les zones forestières non classées | | | | |
| des cultures dans les zones forestieres non classees | | | | |
| 7.1. Identifier les zones menacées / sensibles | Maintenant | Autorités locales | Oui | Non |
| 7.2. Négocier avec les communautés pour | Après 7.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| publier les noms des zones sensibles | Après 7.2 | Autorités locales | Oui | Non |
| 7.3. Application des ordonnances | Après 7.1 | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| 7.4. Promouvoir des systèmes de culture stables | | | | |
| C. Lutte contre la sédimentation - Abus des réserves | | | | |
| forestières classées | | | | |
| 8.1. Identifier les abus critiques et les menaces critiques | Maintenant | Dép. des Forets | Oui | Non |
| 8.2. Mise en place d'une sensibilisation politique aux problèmes | Maintenant | Gouvernement local | Oui | Oui |
| 8.3. Négocier les moyens de rétablissement à partir des | Après 8.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| zones sensibles 8.4. Promotion de la gestion communautaire des forêts et | Après 8.3 | Dép. des Forets | Oui | Non |
| des droits d'accès | Apies 6.5 | Dep. des Polets | Our | Non |
| C. Lutte contre la sédimentation - Feux de brousse non | | | | |
| contrôlés | | | | |
| 9.1. Identifier les zones des feux de brousse | Maintenant | Autorités locales | Oui | Oui |
| 9.2. Examen des réglementations existantes et des | Maintenant | Autorités locales | Oui | Oui |
| ordonnances d'application 9.3. Sensibiliser surtout les communautés vivant dans les | Après 9.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| zones critiques | | | Cui | |
| 9.4. Application des ordonnances | Après 9.3 | Autorités locales | Oui | Non |
| | | | | |
| | | | | |

| C. Lutte contre la sédimentation - Pratiques agricoles | | | | |
|---|------------|------------------------------------|-----|-----|
| | | | | |
| instables conduisant à des changements constants | | | | |
| 10.1. Identifier les zones sensibles dans les régions sous culture | Maintenant | NLUPC | Oui | Non |
| 10.2. Concentration de la vulgarisation agricole et des activités des ONG sur les régions critiques | Après 10.1 | Autorités locales | Oui | Oui |
| 10.3. Promotion des pratiques agricoles stables (systèmes agropastoraux, culture de conservation, etc.) | Après 10.2 | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| C. Lutte contre la sédimentation - Augmentation du | | | | |
| mouvement agropastoral dans les plaines inondables | | | | |
| | | | | |
| 11.1. Examen de la législation existante et celle qui est proposée pour la protection des terres humides | En cours | NEMC | Oui | Oui |
| 11.2. Identifier les zones sensibles / critiques | Maintenant | NLUPC | Oui | Non |
| 11.3. Evaluer la capacité de portage | Après 11.2 | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 11.5. Négocier la quantité de bétail acceptable dans les zones sensibles | Après 11.3 | Autorités locales | Oui | Non |
| C. Lutte contre la sédimentation - Impact du | | | | |
| déboisement pour la recherche de bois de chauffage | | | | |
| dans les zones rurales | | | | |
| | | | | |
| 12.1. Evaluer l'impact des pratiques de déboisement pour la recherche de bois de chauffage dans les zones rurales | Maintenant | Intitute of Resource Assessment | Oui | Non |
| 12.2. Examiner les politiques et réglementations en vigueur | En cours | Dép. des Forets | Oui | Oui |

Annexe 2

Liste des participants et des invités à l'atelier sur l'Analyse Diagnostique Nationale

Hôtel Kilimanjaro, 28 –31 juillet 1998

| Nom | Fonction | Organisation | Boite Postale | Téléphone / Fax | e-mail |
|------------------------|----------------------------------|---|------------------|--------------------|----------------------|
| 01. Mr J.B. Tindyembwa | Géologue | Min. de l'Energie et des Mines | 3060 | | Madini@twiga.com |
| 02. Mr A.J. Mkama | Planificateur | NLUPC | 76550 | 115573 | NEMC- |
| | | | | / 116351 | Polcon@twiga.com |
| 03. Mr W.N. Sarunday | Haut Cadre des | NEMC | 63151 | 134603 | |
| | Res. Naturelles | | | / 134603 | |
| 04. Mr C. Swai | Cadre de l'Env. | Division de l'Environnement | 5380 | 113926 | |
| 05. Mrs A.E. Mayawala | Cadre Principal Planification | Commission de planification | 9242 | 112681-3 | |
| 06. Mr R. Yonazi | Cadre Principal Environnement | Division de l'Environnement, Bureau VPO | 5380 | 113983 | vpodoe@intafrica.com |
| 07. Mr Kihunrwa | Planificateur | Min. de l'amén. du territoire et des établissements humains | 20671 | 121034 | |
| 08. Mr T. Killenga | Dir. Adjoint a. i | Commission de planification | 9242 | 112681-3 | |
| 09. Mr S. Nkondokaya | Cadre des Pêches | Division de l'Environnement | 5380 | 118416 | vpodoe@intafrica.com |
| 10. Mr S. Kisinto | Cadre Env. | Division de l'Environnement | 5380 | | vpodoe@intafrica.com |
| 11. Mrs E. Makwaia | Cadre des Pêches | Division de l'Environnement | 5380 | 113983 | vpodoe@intafrica.com |
| 12. Mr J. Dukuduku | Cadre Hydrol. | Maji - Ubungo | 35066 | 400394 | Dwr- |
| | · | | | /43793 | vpodoe@intafrica.com |
| 13. Mr Z. Kittina | Planificateur | Bureau PMO | 3021 | 117265 | |
| 14. Sgt T. Mwaijande | Cadre Transport | Min. Communic. et Transports | 9144 | 114427 | |
| | Maritime | _ | | /112751 | |
| 15. Mr S. Mayeye | Direct. Général | NLUPC | 76550 | 1155573 | |
| | | | | /116351 | |
| 16. Mrs V. Macha | Avocat de l'Etat | Chambre du Procureur Général | 9050 | 111895 | |
| | | | | 129737 | |
| | | | | /113236 | |
| 17. Ms A. Madete | Haut Cadre Env. | Division de l'Environnement | 5380 | 118416 | vpodoe@intafrica.com |
| | | | | 113983 | |
| | | | | /113856 | |
| 18. Mr W.V. Haule | Cadre Pêches | Division des Pêches | 2462 | 122930 | |
| | | | | 116161 | |

| | | | | /110352 | |
|-------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------|-----------------------|--------------------------------|
| 19. Mrs C. Makundi | Planificateur | NLUPC | 76550 | 115573 | |
| 20. Dr C. Mung'ong'o | Chercheur | IRA, UDSM | 35097 | 410144 | |
| | | · | | /410394 | |
| 21. Mr J. Shilungushela | Cadre Hydrol. | NLUPC | 76550 | 115573 | |
| 22. Mrs V. Lyimo | Dir. ai Pêches | Division des Pêches | 2462 | 116162 | Fisheries@twiga.com |
| | | | | /110352 | |
| 23. Mr P. Chisara | Cadre Princ. Nat. | NEMC | 63154 | 134603 | |
| 24. Dr H. Nkotagu | Prof.; Géologue | Université de Dar es Salaam | 35052 | 410013 | Hudson@udsm.ac.tz |
| 25.Mr G. Makinda | DED - Nkasi | Région de Rukwa | 2-DED | 6- Nkasi | |
| 26. Mr E. Lenganasa | Surveillant Parc | TANAPA - Arusha | 3134 | 0573471 | |
| 27. Dr Lukonge | Secr. Gén. TAFA | JET - Tanzanie | 9151 | 867417 | |
| | | | | /46146 | |
| 28. Mr Kirit Vaitha | Directeur | Acqua Products Ltd Kigoma | 34 | 2408 | Acqua@cats-net.com |
| | | | | /2324 | |
| 29. Mr H. M. Mohamed | Surveillant Parc | TANAPA | 1374 | | |
| 30. Mr M . M. Shirima | Dir. Exécutif | District de Kigoma | 332 | 2262 bur | |
| | | | 10- | 2552 dom | |
| 31. Mr H.N. Kachechele | Sec. Ad. Rég. ai | Bureau Commissaire régional | 125 | 06952330 /2330 | |
| 32. Ms B.N. Marwa | Cadre Pêches | Dép. Pêches Kigoma | 93 | 06952992 /2993 | Ltbp@twiga.com |
| 33. Mr DBR Chitamwebwa | Directeur ai | TAFIRI Kigoma | 93 | | Ltbp@twiga.com |
| 34. Mr M. Mbijima | Gest. Forets | TANAPA Kigoma - GSNP | 185 | | |
| 35. Mt M.T. Looboki | Surv. / Planif. | TANAPA – HQ Arusha | 3134 | 0573471 /8216/4082 | Putanapa@yako.habari. co.tz |
| 36. Dr Mohamed Bakari | Vétérinaire | Sec. Adm. Rég Rukwa | 128 | 06372138 | COLLE |
| Doi Di Manada Banan | , commune | Section registrative | Arusha | /2444/2318 | |
| 37. Mr G. Strunden | Chef de projet | The Jane Goodall Institute | 1182 | 06954447 | Tacare@raha.com |
| | TACARE | | Kigom | /4448 | |
| 38. Dr F.M. Chale | Chercheur princ. | LTBP - Kigoma | 90 | 06952992 | Ltbp@twiga.com |
| | • | | | /2993 | |
| 39. Mr J.P. Ledant | | NRI- 195 rue de l'Hospice, | | 32 2 6752 | jeanpaul.ledant@ping. |
| | | B 1170 Bruxelles - Belgique | | 797 /idem | be |
| 40. Mr N. Hodgson | Conseiller Planif. | NRI – UK; Centra ave; Kent | | 44 1634 | Nicholas.hodgson@nri. |
| | | ME4, Chatham Maritime | | 883912 | org |
| | | | | /883959 | |
| 41. Dr Andrew Menz | Coordonnateur | Projet sur la biodiversité du lac | 5956 | 25551 | Ltbp.v@twiga.com |
| | de projet | Tanganyika | DSM | 118201 /2 | |

Les personnes suivantes étaient invitées mais ont été empêchées

| Nom | Fonction | Organisation | Région |
|---------------------------|----------------------|--|--------|
| 1. Saidi Mbwana | | Lake Victoria Mangement Programme | Dar |
| 2.Mr Mukhandi | | Ministère de l'Eau | Dar |
| 3. Prof. R. Mwalyosi | Professeur | IRA - UDSM | Dar |
| 4. Mr R. Muyungi | | Division de l'Environnement | Dar |
| 5. Mr H. Dumea | Chef | Min. de l'Agric. et Coop., Unité planif. de l'utilisation des sols | Dar |
| 6. Mr O.M.S. Bendera | | Commission de planif., Div. Stratégies de croissance | Dar |
| 7. Mr Dattomax Sellanyika | Surveillant | Parc National de Gombe | Kigoma |
| 8. Mgr G. Mpango | Evêque | Diocèse de l'Ouest | Rukwa |
| 9. Ms Alicia Magabe | Conseiller juridique | NEMC | Dar |

Annexe 1 Participants impliqués dans l'atelier de Consultation Nationale

Participants impliqués dans l'atelier de Consultation Nationale

| Individu | Organisation | Basé à |
|----------------------|--------------------------------------|---------------|
| Mme V Macha | Chambre du Procureur Général | Dar es Salaam |
| Mr M M Shirima | Conseil de District | Kigoma |
| Mr G Makinda | | Nkasi |
| Mr C Swai | Division Environnement | Dar es Salaam |
| Mr R Yonazi | | |
| Mr S Kisinto | | |
| Mr S Nkondokaya | | |
| Mme E Makwaia | | |
| Ms A Madete | | |
| Mr W V Haule | Division Pêches | Dar es Salaam |
| Mme V Lyimo | | |
| Ms B N Marwa | | Kigoma |
| Dr Lukonge | JET | Dar es Salaam |
| Dr Andrew Menz | PBLT | Dar es Salaam |
| Dr F M Chale | | Kigoma |
| Mr J P Ledant | | Belgique |
| Mr N Hodgson | | RU |
| Mr J Dukuduku | Maji-Ubungo | Dar es Salaam |
| Mr J B Tindyembwa | Ministère de l'Energie et Mines | Dar es Salaam |
| Sgt T Mwaijande | Ministère des Communic. et Transp. | Dar es Salaam |
| Mr Kihurnwa | Minist, des terres et établ, humains | Dar es Salaam |
| Mr P Chisara | NEMC | Dar es Salaam |
| Mr W N Sarunday | 1,2,10 | |
| Mme C Makundi | NLUPC | Dar es Salaam |
| Mr S Mayeye | | |
| Mr A J Mkama | | |
| Mr J Shilungushela | | |
| Mr Kirit Vaitha | Commerce Poissons Ornementaux | Kigoma |
| Mr T Killenga | Commission Planification | Dar es Salaam |
| Mme A E Mayawalla | | |
| Mr Z Kittina | PMO | Dar es Salaam |
| Dr Mohamed Bakari | Bureau Régional | Rukwa |
| Mr H N Kachechele | | Kigoma |
| Mr D B R Chitamwebwa | TAFIRI | Kigoma |
| Mr E Lenganasa | TANAPA | Arusha |
| Mr M T Looboki | | |
| Mr H M Mohamed | | Dar es Salaam |
| Mr M Mbijima | | Gombe |
| Mr G Strunden | Institut Jane Goodall | Kigoma |
| Dr C Mung'ong'o | Université de Dar es Salaam | Dar es Salaam |
| Dr H Nkotagu | | |

Annexe 2 Equipe Nationale Proposée pour la Consultation ADT et Projet de Plan d'Action Stratégique

La table suivante indique les individus identifiés, leurs institutions et les remplaçants qui seraient capables de supporter le processus régional

| Nom | Institution | Remplaçant | Institution |
|--------------|---|------------|-------------|
| E K Mugurusi | Bureau du Vice Président Directeur de l'Environnement | | |
| R P Yonazi | Coordonnateur National Bureau du Vice Président | | |
| F M Nkatagu | Université de Dar es Salaam | | |

Annexe 3 Matrice d'Analyse des Problèmes

Formaté comme en-têtes

Niveau 3

A) Réduire l'impact de la pêche - Utilisation de filets maillant à taille de maille inappropriée

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 1.1. Négocier dimension de filet minimum acceptable et moyens de remplacer / éliminer engins inappropriés | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Non |
| 1.2. Appliquer réglementations | 1.1 | Dép. des Pêches | Oui | Non |

Niveau 3 A) Réduire l'impact de la pêche - Manque de protection des zones de frayères / Bancs de juvéniles

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 2.1. Identifier sites / saisons sensibles | Maintenant | TAFIRI | Oui | Oui |
| 2.2. Revoir législation existante | 2.1 | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 2.3. négocier accès limité avec les pêcheurs | 2.2 | Autorités locales | Oui | Non |
| 2.4. Incorporer les saisons fermées dans les réglementations existantes | 2.3 | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 2.5. Appliquer réglementations locales | 2.4 | Autorités locales | Non | Non |

Niveau 3 A) Réduire l'impact de la pêche - Usage continu des seines de plage

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 3.1. Négocier moyens de remplacer / éliminer la pêche à la seine de plage | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Non |
| la seme de piage | | | Oui | Non |
| 3.2. Mettre en œuvre programme d'élimination | 3.1 | Dép. des Pêches | | |
| | | | Oui | Non |
| 3.3. Appliquer les réglementations | 3.2 | Dép. des Pêches | | |
| | | | | |
| | | | | |

Niveau 3 A) Réduire l'impact de la pêche - Piraterie forçant la pêche vers les zones côtières

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------------|-------------------|---------------------|
| 4.1. Evaluer ampleur de la menace | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 4.2. Consultation régionale | En cours | Affaires Etrangères | Oui | Oui |
| 4.3. Améliorer la capacité de patrouille | Maintenant | Police | Oui | Non |
| 4.4. Promouvoir usage de la radio HF | Maintenant | Autorités Marines Kigoma | Oui | Oui |
| | | | | |

Niveau 3 A) Réduire l'impact de la pêche - Pêche illégale par des Etrangers

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 5.1. Evaluer ampleur de la menace | En cours | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 5.2. Convenir avec acteurs locaux des pratiques et des solutions permanentes | 5.1 | Autorités locales | Oui | Oui |
| 5.3. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation publique | Maintenant | Affaires Etrangères | Oui | Oui |
| 5.4. Améliorer capacité de patrouille des pêches | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Non |

Niveau 3 A) Réduire l'impact de la pêche - Marché croissant de petit poisson pour nourrir la volaille

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 6.1. Enquête de marché des sources, transport et utilisateurs finaux | Maintenant | TAFIRI | Oui | Non |
| 6.2. Examiner sources d'approvisionnement alternatives | 6.1 | TAFIRI | Oui | Non |
| 6.3. Revoir les réglementations d'exportation | 6.2 | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 6.4. Promouvoir pisciculture appropriée comme alternative | 6.2 | Dép. des Pêches | Oui | Non |

Niveau 3 B) Réduire l'impact de la pêche – Elevage d'espèces exotiques dans le bassin

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 7.1. Vérifier et revoir réglementations comme elles s'appliquent aux espèces du bassin | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 7.2. Établir réglementations locales pour le bassin | 7.1 | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 7.3. Promouvoir sensibilisation les risques et les alternatives parmi les acteurs | 7.2 | Dép. des Pêches | Oui | Non |
| 7.4. Appliquer réglementations locale | 7.3 | Autorités locales | Non | Non |

Niveau 3

A) Réduire l'impact de la pêche – Pêche ornementale sans licence / sous faible contrôle

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|---------------------------|-------------------|---------------------|
| 8.1. Identifier espèces menacées | Maintenant | TAFIRI | Non | Non |
| 8.2. Accord régional sur espèces exportables par pays d'origine | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 8.3. Contrôler le nombre et les espèces exportées | Maintenant | Dép. des Pêches / Douanes | Oui | Oui |
| 8.4. Sensibiliser au haut niveau sur les problèmes | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Non |
| 8.5. Revoir les possibilités des quotas des espèces | Maintenant | TAFIRI | Oui | Oui |
| 8.6. Revoir nombre de licences | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 8.7. Examiner possibilité d'inclusion dans CITES | 8.1 | Pêches | Oui | Oui |

A) Réduire l'impact de la pêche – Manque de quotas dans la délivrance de permis de pêche

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens | Moyens |
|---|-------------|-----------------------|---------|-----------|
| | | | humains | matériels |
| 9.1. Examiner conclusions RLT | Maintenant | TAFIRI | Oui | Oui |
| 9.2. Evaluer pertinence sur les questions de biodiversité du poisson | 9.1 | TAFIRI | Oui | Oui |
| 9.3. Evaluer la tendance dans l'augmentation de délivrance des licences | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| 9.4. Examiner les procédures d'autorisations | Maintenant | Dép. des Pêches | Oui | Oui |
| | | | | |

B) Lutte contre la pollution - Ecoulement d'huiles des quais

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 1.1. Identifier les causes spécifiques des suintements et écoulements | Maintenant | Min. de l'Eau | Oui | Non |
| 1.2 Vérifier et revoir les réglementations et procédures recommandées | Maintenant | Min. de l'Eau | Oui | oui |
| 1.3. Examiner raisons de non application des réglementations | 1.2 | Min. de l'Eau | Oui | Oui |
| 1.4. Mettre en œuvre les actions de redressement | 1.3 | Min. de l'Eau | Oui | Non |
| | | | | |

B) Lutte contre la pollution – Vidange de mazout des barges dans le lac

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 2.1.Evaluer nombre charges des barges | Maintenant | Dép. Maritime | Oui | Non |
| 2.2. Identifier pratiques / sites de vidange | 2.1 | Dép. Maritime | Oui | Oui |
| 2.3. Evaluer impact des niveaux actuels et projetés | 2.2 | TAFIRI | Oui | Oui |
| 2.4. Examiner applicabilité des réglementations nationales pour le lac Tanganyika | Maintenant | Dép. Maritime | Oui | Oui |
| 2.5.Développer procédures appropriées pour l'évacuation des déchets | 2.4 | Dép. Maritime | Oui | Non |

B) Lutte contre la pollution - Centrale thermique TANESCO de Kigoma – pollution par stockage de mazout, manutention et contamination par opération

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 3.1dentifier structures et pratiques de gestion appropriées | Maintenant | Dép. de l'Energie | Oui | Non |
| 3.2. Identifier mesures immédiates de redressement | Maintenant | Dép. de l'Energie | Oui | Non |
| 3.3. Examiner plans gouvernementaux pour la réhabilitation, y compris le financement | Maintenant | Dép. de l'Energie | Oui | Oui |
| 3.4. Identifier et mettre en œuvre solutions à long terme appropriées | 3.3 | Dép. de l'Energie | Oui | Non |

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 4.1. Vérifier et revoir les réglementations | En cours | Min. de l'Eau | Oui | Oui |
| 4.2. Identifier raisons de non conformité | Maintenant | Dép. UWS&S | Oui | Oui |
| 4.3. Promouvoir sensibilisation au haut niveau | 4.2 | Autorités locales | Oui | Non |
| 4.4. Identifier et proposer travaux de traitement pratique et sites d'évacuation | 4.3 | Min. de l'Eau | Oui | Non |
| 4.5. Mettre en œuvre proposition | 4.4 | Min. de l'Eau | Oui | Non |

B) Lutte contre la pollution - Evacuation d'ordures ménagères non traitées de la ville de Kigoma

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|--|-------------------|---------------------|
| 5.1. Examiner plans d'aménagement urbain existants | Maintenant | Min . des Terres (Dép. des établissements humains) | Oui | Oui |
| 5.2. Incorporer propositions pour évacuation, eaux usées et distribution de l'eau | 5.1 | Min. des Terres | Oui | Oui |
| 5.3. Promouvoir les développements & promouvoir sensibilisation pour contrecarrer situation existante des égouts à ciel ouvert etc. | 5.2 | Min. des Terres | Oui | Oui |

B) Lutte contre la pollution - Lessivage des dépotoirs des déchets solides mal situés

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 6.1. Identifier sites appropriés | Maintenant | Conseil Municipal | Oui | Oui |
| 6.2. Examiner procédures actuelles de collection et évacuation d'ordures | Maintenant | Conseil Municipal | Oui | Oui |
| 6.3. Vérifier réglementations existantes et introduire nouvelles réglementations locales appropriées | 6.1 / 6.2 | Conseil Municipal | Oui | Oui |
| 6.4. Développer sites appropriés | 6.3 | Conseil Municipal | Oui | Non |

Niveau 3

B) Lutte contre la pollution - Evacuation de substances toxiques des chantiers miniers

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 7.1. Quantifier ampleur et procédures utilisées dans les différentes régions minières | Maintenant | Energie et Mines | Oui | Non |
| 7.2. Examiner disponibilité et connaissance de nouvelles technologies alternatives | Maintenant | Energie et Mines | Oui | Oui |
| 7.3. Promouvoir sensibilisation sur les technologies appropriées | 7.2 | Energie et Mines | Oui | Non |

B) Lutte contre la pollution - Utilisation d'intrants chimiques dans le bassin versant

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 8.1. Promouvoir alternatives sûres | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| 8.2. Appliquer l'interdiction sur le commerce illégal et l'utilisation de pesticides interdits | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |

B) Lutte contre la pollution – Utilisation de produits agro- chimiques dans le bassin (tabac, café, coton...)

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 9.1. Développer paquets technologiques pour zones sensibles | En cours | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| 9.2. Promouvoir paquets technologiques | 9.1 | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |

C) Lutte contre la sédimentation – Accident maritime majeur – Ecoulement de mazout

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens | Moyens |
|-------------------------------------|-------------|-----------------------|---------|-----------|
| | | | humains | matériels |
| 10.1 Analyse du risque | Maintenant | NEMC | Oui | Oui |
| 10.2 Développer plan de contingence | En cours | NEMC | Oui | Oui |

B) Lutte contre la pollution – Risques provenant des mouvements des cargaisons dangereuses non spécifiées

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 11.1 Evaluation des mouvements et des procédures de manutention de cargaisons dangereuses | Maintenant | Dép. Maritime | Oui | Non |
| 11.2 Examiner directives pour petits et grands transporteurs | 11.1 | Dép. Maritime | Oui | Non |

B) Lutte contre la pollution – Evacuation de déchets des bateaux

| Actio | ons proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|-------|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 12.1 | Identifier pratiques actuelles et ampleur du problème | Maintenant | NEMC | Oui Oui | Oui |
| 12.2 | Vérifier et revoir amendements actuels et proposés aux réglementations locales et internationales | 12.1 | NEMC | | |

B) Lutte contre la pollution – Ecoulement d'huiles des petits bateaux

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens | Moyens |
|--|-------------|-----------------------|---------|-----------|
| | | | humains | matériels |
| 13.1 Identifier ampleur et importance | Maintenant | NEMC | Oui | Non |
| 13.2 Identifier et introduire manutention appropriée | 13.1 | NEMC | Oui | Non |

C) Lutte contre la sédimentation Culture croissante de tabac pour séchage par système de conduit de chaleur

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 1.1. Revoir législation pour supporter politique actuelle | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| 1.2. Examiner la viabilité et l'impact à long terme de l'industrie | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 1.3. Investiguer systèmes durables | En cours | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 1.4. Promouvoir sensibilisation sur questions de déforestation | Maintenant | Foresterie | Oui | Oui |
| 1.5. Examiner réglementations sur culture aux abords des rivières | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| 1.6. Établir des boisements | En cours | Foresterie | Oui | Oui |

Niveau 3

C) Lutte contre la sédimentation – Défrichage pour culture sur pentes raides le long de la zone côtière

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 2.1. Sensibiliser sur les questions critiques | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 2.2. Promouvoir mesures de conservation des sols | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 2.3. Vérifier / revoir textes législatifs locaux | Maintenant | Autorités locales | Oui | Oui |
| 2.4. Identifier avec communautés les zones sensibles, démarquer les zones à risque | Maintenant | NLUPC | Oui | Non |
| 2.5. Aider les villages à préparer les plans d'utilisation des sols | 2.4 | NLUPC | Oui | Non |

Niveau 3.

C) lutte contre la sédimentation - Pratiques culturales inappropriées ; culture en bas de pente

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| 3.1. Identifier zones critiques cultivées | Maintenant | Min. des Terres | Oui | Non |
| 3.2. Sensibiliser sur les questions | 3.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| 3.3. Promotion et formation pour les mesures de conservation du sol & de l'eau | En cours | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| 3.4. Aider les villages dans la préparation des plans d'utilisation du sol | 3.1 | NLUPC | Oui | Non |
| 3.5 Promotion et formation pour les pratiques agricoles appropriées | En cours | Min . de l'Agriculture | Oui | Oui |

C) Lutte contre la sédimentation – Feux de brousse non contrôlés

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens | Moyens |
|--|-------------|-----------------------|---------|-----------|
| | | | humains | matériels |
| 4.1. Examiner pratiques existantes et extension projetée | Maintenant | Min. de l'Eau | Oui | Non |

C) Lutte contre la sédimentation – Impact potentiel des grandes mines

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 5.1. Examiner plans d'aménagement urbain existants | Maintenant | NLUPC | Oui | Non |
| 5.2. Incorporer propositions pour évacuation, eaux usées et distribution de l'eau | 5.1 | NLUPC | Oui | Non |
| 5.3. Promouvoir les développements & promouvoir sensibilisation pour contrecarrer situation existante des égouts à ciel ouvert etc. | Maintenant | Energie et Mines | Oui | Oui |
| 5.4. Incorporer planification de contingence des désastres | 5.3 | PMO | Oui | Oui |

Niveau 3

C) Lutte contre la sédimentation – Mauvaise installation / gestion des camps de réfugiés

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 6.1. Examiner EIE et propositions de réhabilitation | En cours | NEMC | Oui | Oui |
| 6.2. Contrôler travaux de réhabilitation | En cours | PMO | Oui | Oui |
| 6.3. Revoir sites existants et identifier nouveaux sites potentiels pour minimiser futurs impacts sur les mouvements de réfugiés | Maintenant | NEMC | Oui | Oui |
| 6.4 Examiner procédures de gestion des camps du HCR | Maintenant | NEMC | Oui | Oui |

C) Lutte contre la sédimentation – Extension incontrôlée de culture dans les zones de forêts non classées

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 7.1. Identifier zones menacées / sensibles | Maintenant | Autorités locales | Oui | Non |
| 7.2. Négocier avec communautés pour classer les zones sensibles | 7.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| 7.3. Appliquer ordonnances | 7.2 | Autorités locales | Oui | Non |
| 7.4. Promouvoir systèmes de culture viables | En cours | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| | | | | |
| | | | | |

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 8.1. Identifier empiétement critique et zones menacées critiques | Maintenant | Dép. des Forêts | Oui | Non |
| 8.2. Créer sensibilisation politique sur les problèmes | Maintenant | Gouvernement Local | Oui | Oui |
| 8.3. Négocier moyens de réinstallation à partir des zones sensibles | 8.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| 8.4. Promouvoir gestion forestière communautaire et droits d'accès | 8.3 | Dép. des Forêts | Oui | Non |

Niveau 3

C) Lutte contre la sédimentation – Feux de brousse non contrôlés

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 9.1. Identifier zones des feux critiques | Maintenant | Foresterie | Oui | Oui |
| 9.2. Examiner réglementations et ordonnances | Maintenant | Autorités locales | Oui | Oui |
| 9.3. Sensibilisation centrée sur les communautés dans les zones critiques | 9.1 | Autorités locales | Oui | Non |
| 9.4. Appliquer ordonnances | 9.3 | Autorités locales | Oui | Non |

Niveau 3

C) Lutte contre la sédimentation – Pratiques culturales instables conduisant à une agriculture itinérante

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 10.1. Identifier zones sensibles parmi les zones cultivées existantes | Maintenant | NLUPC | Oui | Non |
| 10.2 Focaliser la vulgarisation agricole et les ONG sur les zones critiques | 10.1 | Autorités locales | Oui | Oui |
| 10.3. Promouvoir pratiques de culture viables (systèmes agropastoraux; culture de conservation) | 10.3 | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |

Niveau 3

C) Lutte contre la sédimentation – Mouvement croissant d'agro- éleveurs dans les zones de marais

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 11.1. Examiner législation existante et proposée pour protéger les marais | En cours | NEMC | Oui | Oui |
| 11.2. Identifier zones critiques / sensibles | Maintenant | NLUPC | Oui | Non |
| 11.3. Evaluer capacité de portage | 11.2 | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 11.4. Négocier accès de bétail acceptable pour zones sensibles | 11.3 | Autorités locales | Oui | Non |

C) Lutte contre la sédimentation – Impact du prélèvement de bois de chauffage rural

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-------------------------------------|-------------------|---------------------|
| 12.1. Evaluer pratiques de prélèvement de bois de chauffage rural sur la charge de sédiments | Maintenant | Institut d'Evaluation de Ressources | Oui | Non |
| 12.2. Examiner politique et législation existantes | En cours | Dép. des Forêts | Oui | Oui |

Niveau 3

C) Lutte contre la sédimentation – Culture sur les abords des rivières

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|--|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 13.1. Examiner réglementations concernant la culture sur les abords des rivières | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| 13.2. Investiguer les raisons et recommander solutions | Maintenant | C.E.R. | Oui | Oui |
| 13.3. Amender et / ou appliquer les réglementations | 13.3 | Min. de l'Agriculture | Oui | Oui |
| | | | | |

C) Lutte contre la sédimentation – Dégradation de la vallée de la Malagarasi comme dépôt de sédiments et polluants

| Actions proposées | Chronologie | Organisme Responsable | Moyens humains | Moyens matériels |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|---------------------|
| 14.1. Identifier taux et causes de la dégradation | Maintenant | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |
| 14.2. Identifier actions de redressement | 14.1 | Min. de l'Agriculture | Oui | Non |